

Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International
des Sachants



Fréquence
TRIMESTRIELLE

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

www.revuejds.net

info@revuejds.net

**Volume 1,
Numéro 2,
Août 2025**





**Journal International
des Sachants**



Revue scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Publié en Open Access



Abidjan, République de Côte d'Ivoire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>

Impact factor: SJIF 2025: 3.767

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

Journal International des Sachants (JDS)

Revue Scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

Equipe Editoriale

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

Comité Scientifique

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Comité de Lecture

BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara ;

KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara ;

KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny ;

MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;

TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou ;

TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;

TRAORE Sogotiènin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

Comité de rédaction

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;

ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

BROU N’Goran Alphonse, Maitre-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;

COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;

DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;

DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maitre-Assistante, Université Alassane Ouattara ;

DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

EHILE Kadja Olivier Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

GUEYE Yoro Emmanuel, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;

KONE Tiégbè Gaston, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;

LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

SANOGO Tiantio épouse BAMBA, Maitre-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

TIE BI Galla Guy Rolland Maitre-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;

TOURE Gninin Aicha, Maitre-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;

TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;

COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

KAZON Diescieu Aubin Sylvere

Maître de conférences CAMES,
Université Félix Houphouët-Boigny

.....

Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

Indexations et référencements internationaux :

Sjifactor: <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

ARI : <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

ASCI: <https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>

IPIndexing: <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

PRESENTATION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

JDS est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.

Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.

Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

SOMMAIRE

SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

Etudes germaniques

1. **Spott und Ironie als Mittel zur Dekonstruktion der NS-Ideologie in Die Blechtrommel (1959) von Günter Grass**
Fabrice AKA & Kouadio Deless Bouavie ANDJE 1-15
2. **Die sprachliche Nicht-Repräsentierbarkeit: Beispiele einiger übersetzten Diskurse von der Abbey-Sprache ins Deutsche**
Eppié Augustine Michaela BONGBA..... 16-24
3. **Der letzte Aufstand: Eine vergleichende Analyse des Selbstmords in Sembène Ousmanes La Noire de... und Stefan Zweigs Leporella**
EDI Yapi Pierre-Clovis..... 25-41

Etudes hispaniques

4. **Aproximación etnolingüística a No hay país para negros de Oscar Kem-Mekah kadzue**
Roseline FOUODJI WAGOUM Epse DJATSA..... 42-58
5. **Ironía como estrategia narrativa en la obra de carmen martín gaité: recurso estilístico, crítica sociocultural**
Amenan Opportune AHOUSY Épse DAVODOUN..... 59-74

Lettres Modernes

6. **Le quadrillage du récit dans le roman français de l'extrême contemporain**
Pierre Olivier EMOUCK..... 75-90
7. **ALERTE ! PEUPLE MIEN de Nakpoha-Pédja COULIBALY : lecture poly-isotopique du malaise social des sociétés africaines**
ASSOUMAN Noëlle Larissa Épse KOFFI 91-103
8. **La reterritorialisation refoulée dans Bamako Paris New York de Manthia Diawara**
Nadège ZANG BIYOGHE..... 104-114

SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

9. **Enjeux de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans la postproduction cinématographique**
Bonaventure LOKOSSOU & Elavagnon Dorothée DOGNON..... 115-128
10. **Usages, perception et défis de l'intelligence artificielle chez les formateurs indépendants en Côte d'Ivoire**
Henri-Joël KOFFI..... 129-140

11. Autopromotion et excellence scolaire : le défi communicationnel de la Soukpa Fondation en Côte d'Ivoire Daouda FOFANA	141-158
12. L'usage des réseaux sociaux numériques dans la communication institutionnelle du PDCI-RDA Katcha Richmond KOUACOU & N'dah Éric ANNET.....	159-171
13. Contribution de la communication à la gestion des biens publics par les collectivités territoriales : le cas de la mairie de Bouaké Imbie Anicette AMON épouse FOLOU.....	172-190
14. La question du harcèlement sexuel en milieu universitaire en Côte d'Ivoire : enjeux, défis et perspectives Aya Carelle Prisca Kouamé-Konaté, Affoué Hélène Aké & Jean-Claude Oulai.....	191-205

Patrimoine, art, culture, cinéma & tourisme

15. Les manifestations et défis des formes de tourisme durable associées au tourisme rural intégré Lamine SAMBOU.....	206-220
---	---------

SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

16. L'habitat colonial à Sassandra : une approche archéologique de l'impérialisme française en Côte d'Ivoire DJEZOU Kouamé Innocent, ETTIEN N'doua Etienne & AHOUE Jean-Jacques.....	221-234
17. Premier exemple de valorisation d'un patrimoine archéologique impacté par les travaux de construction du barrage hydroélectrique en Côte d'Ivoire KONE Gnaman Léontine & KIENON-KABORE Timpoko Hélène.....	235-247

Histoire

18. L'état de Côte d'Ivoire dans l'accompagnement du football de 1960 à 2015 Kanga Gérard Brice ESSE, Anicet Kouadio KOFFI & Marc Stéphane GBÉDIA.....	248-268
19. Nomination des premiers ministres de sortie de crise en Côte d'Ivoire : cas de Charles Konan Banny KONDON Dago Aimé & N'GUESSAN Mahomed	269-285
20. Communautés villageoises, exploitation forestière et lutte pour le développement socio-économique au Cameroun : perspective historique Yannick ZO'OBO.....	286-301
21. Problématique de la libre circulation dans l'espace CEDEAO (1979-2020) : État des lieux et perspectives Wend-Vénèda Arsène DIPAMA.....	302-318

22. Frontières, influences régionales et enracinement du conflit indépendantiste en Casamance (1983-1994) Kobenan Paul KOUASSI & Abdoulaye BAMBA.....	319-336
23. La lagune Aby dans l'organisation culturelle des Bétibé à l'époque précoloniale (1692-1754) Ben Soualiouo MEITE & Konan Samuel N'GUESSAN.....	337-347
24. L'asile entre hospitalité et rivalités diplomatiques : la Côte d'Ivoire au cœur des mobilités politiques ouest-africaines (1960–2010) » Rokia Alexandra KONATE.....	348-365
25. L'usage de l'histoire dans la politique étrangère du Ghana sous Kwame Nkrumah DAPPAH Abou.....	366-384

Géographie

26. Populations urbaines à l'épreuve des risques sanitaires et environnementaux de l'élevage à Daloa (Côte d'Ivoire) Gué Pierre GUELE, Drissa TRAORE & Kouadiobla Romaine Josée BODO....	385-400
27. Potentiel d'inclusion financière du mobile money dans le milieu rural du département de Sinématiali Kapiéfolo Julien KONÉ, Kolotioloma Honoré TUO, Affouet Anne-Marie N'DRI & Alain François LOUKOU.....	401-417
28. Orpaillage et transformation de la vie rurale en Côte d'Ivoire : cas du village d'Assafo dans la sous-préfecture de Tanda Tolla Koffi ALLOU.....	418-434
29. Production informelle de la ville dans le Grand Ouaga au Burkina Faso Abdoul Karim BAZIE.....	435-448
30. La gestion coutumière des conflits fonciers dans le canton de Koudougou au Burkina Faso Zakaria ZONGO & Issa SORY.....	449-465
31. Exploitation du bas-fond de Natio-Kobadara : source de risques sanitaires et environnementaux dans la ville de Korhogo Moussa COULIBALY	466-479
32. Défis de l'accès à l'eau potable dans la ville de Boundiali (nord de la Côte d'Ivoire) Sindou Amadou KAMAGATE, Idrissa SARAMBE & Brahim CISSE.....	480-492
33. A Multi-Criteria Geospatial Framework for Enhanced Landslide Hazard and Risk Mapping in Southern California's Coastal Zone Lila Reni Bibriven	493-516
34. L'étalement urbain au péril de l'agriculture urbaine dans la ville de Bouaké (centre de la Côte d'Ivoire) Zana Souleymane OUATTARA.....	517-530

- 35. Aménagement arboricole et conservation de la biodiversité végétale à Yaoundé 7**
Fridolin Brice Nicolas Atekoa Mbarga & Aurel Vedel Tchuegang Touyim..... 531-546
- 36. Défis et perspectives pour une ville de Cocody verte**
Assalé Félix AKA 547-559
- 37. Évolution du secteur de l'hydraulique rurale au Sahel à travers le cas du département de Téra : progrès, défis et stratégies communautaires endogènes**
Yayé MOUSSA..... 560-582
- 38. Incidences de la faible dotation des cantines scolaires en denrées alimentaires sur les élèves et leurs parents dans la DRENA de Ferkessédougou (Nord-Côte d'Ivoire)**
Lornandjou Barakissa SORO, Nogodji Jean YEO, YOMAN N'Goh Koffi Michael & Arsène DJAKO..... 583-599
- 39. L'eau de puits : une source de résilience face aux défaillances de l'approvisionnement en eau potable à Bouaké (centre de la Côte d'Ivoire)**
Michiapo Blandine KOUAME, Olga Adéline BRISSY & Joseph P. ASSI-KAUDJHIS..... 600-615

Philosophie

- 40. La place du divin dans la résolution de la crise écologique : une lecture augustinienne**
N'gouan Yah Pauline ANGORA épouse ASSAMOI..... 616-624

Anthropologie et sociologie

- 41. Stigmatisation et résilience : Vécu des Mères Célibataires dans la Commune d'Agla (Cotonou)**
Emilia Mawugnon AZALOU TINGBE..... 625-637
- 42. Actrices ou victimes : rôles des femmes dans les conflits extrémistes dans la commune d'Abala**
HAROUNA OUSMANE Ibrahim..... 638-648
- 43. Le chômage des jeunes dans la ville de Pikine : contours, stratégies de contournement et dénouements**
Mor DIOP..... 649-665
- 44. Logiques socio-économiques d'appropriation des réserves administratives à Korhogo, au Nord de la Côte d'Ivoire**
COULIBALY Gninnan Hervé, GNAN Olivier, GOUETI-BI Jean-Noël & OUATTARA Gbafa..... 666-683
- 45. Alliance matrimoniale et consolidation des liens au nord Cameroun : une analyse sociologique de l'intégration et de la cohésion sociale des enfants issus de mariages interethniques**
Paulette Mappi Dzukou..... 684-702

- 46. Quand les ordures deviennent une ressource :
capitalisme, concurrence et profit dans les villes ivoiriennes**
Kouamé Chérubin KRA..... 703-721
- 47. Tarification forfaitaire subventionnée et unité départementale d'assurance
maladie : une innovation du service de CPN à Sokone (Sénégal)**
Paul Mamba DIÉDHIOU & Oumarou AROU..... 722-733
- 48. « Souroundou » et cérémonies de mariage chez les populations
des villes de Niamey et Maradi (Niger)**
Halimatou SAMINOU OUMAROU &
Mohamed Moctar ABDOURAHAMANE..... 734-743
- 49. La discrimination positive par les marchés publics et l'autonomisation
des femmes : quel impact pour les femmes de Kovié et de Wli au Togo ?**
Solenko GNENDA..... 744-759
- 50. Wahhabisme et entrepreneuriat féminin en Côte-d'Ivoire**
Zadi Serge ZADI..... 760-778
- 51. Recolonisation et maintien des transporteurs sur les espaces
publics autour des institutions : le cas d'Abobo**
Ali Coulibaly..... 779-794

Science de l'éducation

- 52. Gestion des crises scolaires au sein des établissements secondaires :
rôle des directions d'école**
Noufou OUEDRAOGO..... 795-810

SECTION 4 : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

- 53. Analysis of the effects of foreign direct investment
on the energy transition in Côte d'Ivoire**
ALLO BENJAMIN KOFFI..... 811-824
- 54. La gestion de compétences dans le contexte de
la décentralisation et de crise au Mali**
SIDIBE Mariam & Houdou Attikou DIALLO..... 825-836
- 55. Analyse de la transparence des pratiques du recrutement dans un
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial de Ségou, Mali**
Oumar TANGARA, Thierno B BAGAYOKO,
N'To SAMAKE & Yacouba BALLO..... 837-847

Contribution de la communication à la gestion des biens publics par les collectivités territoriales : le cas de la mairie de Bouaké

Imbie Anicette AMON épouse FOLOU

Université Alassane Ouattara,

Bouaké - Côte d'Ivoire,

Email: marcedricjulien@yahoo.fr

Date de soumission : 15-07-2025

Date de publication : 31-08-2025

Résumé

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation, des compétences ont été transférées aux communes. Ce transfert de compétences a été renforcé par la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'État aux collectivités territoriales. Ainsi, ces dernières, à l'instar de la mairie de Bouaké, gèrent leur domaine public et privé, qui comprend les biens nécessaires à l'exercice de leurs missions de service public, conformément à la loi et dans le respect de la libre administration. Les collectivités territoriales dont la mission est l'amélioration des conditions de vie des citoyens se trouvent dans la nécessité de mener à bien la gestion du patrimoine collectif dont ils ont la charge ; et cette obligation exige une communication d'intérêt général. Partant du principe qu'aujourd'hui, les organisations qu'elles soient publiques ou privées doivent communiquer, cette contribution vise à présenter la communication comme une alternative à la gestion efficiente des biens publics par les collectivités territoriales. La méthodologie adoptée repose sur l'exploitation des ressources documentaires en rapport avec la mairie de Bouaké et la collecte de données axée sur l'enquête par guide d'entretien, l'observation et le focus group. Les résultats montrent qu'en dépit de l'existence de biens publics et de leur gestion par la mairie de Bouaké, cette dernière rencontre des difficultés liées au manque de communication, de confiance et de participation citoyenne, dans ses rapports avec la population. Les collectivités territoriales ont l'obligation de communiquer, d'informer et de sensibiliser les citoyens sur les biens publics, leur utilisation, et les décisions qui les concernent, conformément aux lois sur la transparence et la démocratie locale.

Mots-clés : Communication-Biens publics-Collectivités territoriales.

Contribution of communication to the management of public assets by local authorities: the case of Bouaké Town Hall

Abstract

As part of the implementation of the decentralization policy, powers were transferred to municipalities. This transfer of powers was reinforced by Law No. 2003-208 of July 7, 2003, on the transfer and distribution of powers from the State to local authorities. Thus, the latter, like the Bouaké City Hall, manage their public and private domain, which includes the assets necessary for the exercise of their public service missions, in accordance with the law and in compliance with free administration. Local authorities, whose mission is to improve the living conditions of citizens, find themselves in the need to successfully manage the collective heritage for which they

are responsible; and this obligation requires communication of general interest. Based on the principle that today, organizations, whether public or private, must communicate, this contribution aims to present communication as a solution to the management of local authorities. The methodology adopted is based on the exploitation of documentary resources relating to the town hall of Bouaké and the collection of data based on the survey by interview guide, observation and the focus group.

The results show that despite the existence of public goods and their management by the Bouaké town hall, the latter encounters difficulties linked to the lack of communication, trust and citizen participation in its relations with the population. Local authorities have an obligation to communicate, inform, and raise citizens' awareness about public property, its use, and the decisions that affect them, in accordance with laws on transparency and local democracy.

Keywords: Communication-Public Property-Local Authorities.

Introduction

Le 25 septembre 2015, l'assemblée générale des Nations Unies a adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030 également appelé agenda 2030. Ce programme repose sur 17 objectifs interdépendants de développement durable dont l'objectif 11¹, consacré à la ville et aux communautés durables. En dépit des progrès notables réalisés depuis le lancement de la mise en œuvre de ces objectifs, le développement durable ne peut être atteint sans une transformation significative de la façon dont les espaces urbains sont construits et gérés. Dans cette optique, l'urbanisation s'affirme de plus en plus comme l'une des grandes priorités en matière de développement. L'expérience montre qu'à travers le monde, l'urbanisation est allée de pair avec un meilleur épanouissement humain, des revenus en hausse et des meilleures conditions de vie. Représentant l'avenir de la vie mondiale, les villes sont un système écologique, socio-économique et démographique particulier qui reflète généralement le niveau de développement et la conscience environnementale d'un pays. Toutefois, plusieurs villes peinent à atteindre cette urbanisation rapide du fait, entre autres, des catastrophes climatiques et de certains conflits. C'est pourquoi, les autorités locales sont appelées à rassembler leurs ressources de manière responsable pour assurer un développement régulier. Comme le soulignent F.K. Oka, B.N. Assi-Kaudhis et A. Djako (2020 : 164), « le but visé par ce transfert

¹ Selon l'Institut National de la Statistique et des études économiques (INSEE), l'objectif 11 du développement durable vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Les indicateurs nationaux retenus pour le suivi de l'objectif 11 s'attachent à évaluer la qualité du cadre de vie notamment avec un environnement plus sain.

de compétences est de permettre aux élus locaux de concevoir et mettre en œuvre des projets de développement afin d'améliorer les conditions de vie des populations et contribuer à la réduction des disparités territoriales ». Les biens du domaine public étant affectés à l'usage direct du public ou à un service public, les collectivités territoriales ou locales sont les responsables de leur administration et de leur conservation. De ce fait, la mairie de Bouaké, en tant que collectivité territoriale a pour mission de satisfaire les besoins quotidiens de la population de cette commune. Selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021 de l'Institut National de la Statistique (INS), la ville de Bouaké est le deuxième pôle économique de la Côte d'Ivoire avec une population de 832 371 habitants, répartie sur une superficie de 1 770 km². À l'instar des enjeux mondiaux de développement durable qui visent à conformer progression économique, maintien de l'environnement, amélioration des conditions sociales, les autorités locales de Bouaké gèrent et coordonnent les services en accomplissant les missions de service public. Cette gestion porte, entre autres, sur les biens du domaine public tels que les biens immobiliers, les salles de fête, les voies affectées aux besoins de la circulation terrestre, les espaces publics, les biens mobiliers présentant un intérêt public. Pour ce faire, la mairie dispose d'une liberté de choix du mode de gestion qui découle du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Cependant, « la gouvernance locale en Côte d'Ivoire ne connaît pas encore son âge d'or malgré les réformes successives engagées depuis les années 1980 » (C.M. Flan et F.A. Kouakou, 2023 : 7). Les Autorités locales sont confrontées à un certain nombre de difficultés telles le manque de moyens financiers, la pression démographique, la croissance urbaine rapide et le manque d'implication des populations qui entravent leur capacité à répondre au besoin des citoyens. Dès lors, la communication se présente comme une solution dont la mairie de Bouaké peut se saisir. Car, il est impossible de mettre en œuvre un projet de développement dans un territoire sans communication. Comme l'atteste KRA K. R. (2023 : 17) :

La communication territoriale est la communication portée par l'ensemble des collectivités locales et des organismes publics locaux. Elle tient une place particulière. Fortement attachée à des territoires et à des institutions, elle a pour mission l'information des habitants sur les services publics, l'animation du territoire et la vie démocratique.

Suite à cela, la question qui se pose est de savoir quel est la place de la communication dans la gestion des collectivités territoriales en général et celle de la commune de Bouaké, en

particulier ? Cette question soulève l'importance de la communication et son lien fort avec les collectivités territoriales.

1. Cadre théorique et méthodologie

Il s'agira, ici, de mettre en avant les théories qui soutendent cette étude et la méthodologie utilisée.

1.1. Cadrage théorique

La théorie des systèmes considère les phénomènes comme des systèmes, c'est-à-dire des ensembles complexes d'éléments en interaction. Elle permet d'analyser les organisations comme des systèmes complexes et d'identifier les facteurs qui influencent leur fonctionnement et leur performance. Cette théorie se matérialise par les relations et les influences entre les éléments d'un système, ainsi qu'entre le système et son environnement et voit les choses comme un ensemble cohérent. Il y a donc des influences réciproques, c'est-à-dire que chaque élément a une influence sur les autres éléments. Cela signifie que nous ne sommes plus sur des relations linéaires, car ces interactions se matérialisent à travers des échanges d'information. Par conséquent, « la communication est envisagée comme la participation d'un individu à un système d'interactions qui le relie aux autres (E. K. Atta, 2022 : 74). En effet, en situation de communication engageante, les participants sont acteurs (réalisation d'actes préparatoires) et pas seulement passifs comme ils peuvent l'être dans certaines situations de communication persuasive. En d'autres termes, il y a lieu de poser les questions suivantes : « quelles sont les bonnes informations à transmettre ? Quels sont les meilleurs arguments ? Quels sont les canaux, outils, médias les plus appropriés ? Quels sont les actes préparatoires à obtenir de la part de celles ou de ceux dont je recherche le concours ? » (F. Girandola et R.-V. Joule, 2008 : 48). C'est cette dernière question qui confère, à la cible, un statut d'acteur et plus seulement de récepteur et met en exergue une démarche de communication engageante. Comme le rappelle F. Bernard, la communication engageante « [...] consiste à créer, avant toute chose, les conditions favorables pour qu'un acte soit posé. Le primat de l'action ayant en quelque sorte fonctionné, l'individu s'inscrit alors dans un cours d'action et devient aussi plus réceptif à une démarche argumentative » (Bernard, 2007 : 11). En effet, les résultats obtenus en matière de changements, notamment comportementaux, sont rarement satisfaisants lorsque l'on table uniquement sur l'information et sur la persuasion. En posant les jalons du paradigme de la communication engageante, R.-V. Joule, J. Py et F. Bernard (2004) établissent un pont conceptuel entre la

théorie de la persuasion et celle de l'engagement, pour obtenir à la fois la formation ou le changement d'attitudes et les comportements recherchés. Ainsi, « le principe de la communication engageante consiste à faire précéder la diffusion d'un message persuasif de la réalisation d'un acte préparatoire » (F. Girandola et R.-V. Joule, 2012 : 115). De plus, ils soulignent que :

Ce champ d'étude nous semble présenter un double intérêt : un intérêt pratique puisque, comme nous le verrons, le recours à la communication engageante peut déboucher sur une optimisation de certaines actions d'utilité sociétale visant le changement in situ des comportements ; un intérêt théorique ensuite, dans la mesure où la prise en compte des variables, dictées par le rapprochement entre engagement comportemental et persuasion, est susceptible d'offrir un nouvel angle à l'étude des processus en jeu dans le changement des attitudes et des comportements (F. Girandola et R.-V. Joule, 2012 : 116).

Il s'agira, donc, dans cette étude, de convaincre les habitants de Bouaké de la pertinence de préserver les biens publics en utilisant des arguments et des techniques de persuasion adaptés sans avoir auparavant posé un acte préparatoire, c'est-à-dire un engagement initial afin de les préparer à recevoir et accepter le changement de comportement.

1.2. Méthodologie

Nos investigations ont été menées dans la ville de Bouaké, située au centre de la Côte d'Ivoire, dans la région du Bandama, à environ 350 km de la ville d'Abidjan. Du petit village de Gbèkèkro (village de Gbèkè en langue Baoulé) qu'elle était au début XIX^e siècle, la ville s'est transformée en un centre urbain où l'on retrouve plusieurs infrastructures.

Ce travail s'inscrit dans le principe d'une approche qualitative. Pour la collecte des données, l'étude documentaire, l'observation, le guide d'entretien et le focus group ont été utilisés. L'étude documentaire a consisté à faire la synthèse de la recherche documentaire en rapport avec le sujet. D'autre part, l'observation directe a permis de saisir des comportements et des événements sur le vif, et le focus groupe (nous avons eu trois (03) groupes de six (06) personnes) a permis d'avoir des informations de la part de la population. Le guide d'entretien à travers un entretien semi-directif a, quant à lui, été adressé aux autorités municipales plus précisément au Secrétaire Général de la mairie.

Cependant, pour un souci d'indisponibilité de certaines personnes ressources, telles le Sous-Directeur chargé du Patrimoine et le Chargé de communication de la mairie, nous avons dû étendre notre entrevue au Directeur du Conseil Régional. Cette technique nous a fourni des

informations très riches concernant l'étude. Les entretiens se sont déroulés pendant un mois, durant lequel nous avons sillonné les deux services ci-dessus cités et certains endroits de la ville tels que les quartiers commerce, Dars-es-salam et Kennedy afin de recueillir des témoignages qui nous ont permis d'avoir une appréciation objective de l'impact de la faible participation des populations à la gestion de la municipalité de Bouaké.

Les variables analysées sont en rapport avec le point de vue des répondants sur l'existence et la gestion des biens publics, d'une part et les difficultés rencontrées dans la préservation de ces biens, d'autre part. Les données ont été enregistrées, traitées manuellement et saisies à l'aide du logiciel Microsoft Word, qui du reste nous a permis de saisir l'ensemble de notre travail. Ces données qualitatives ont permis d'organiser les idées principales.

2. Résultats

Pour rappel, les résultats de l'étude portent sur deux éléments essentiels : l'existence et la gestion des biens publics et les difficultés rencontrées dans leur préservation.

2.1. Existence et gestion des biens publics dans la ville de Bouaké

En Côte d'Ivoire, l'ordonnance N°2011-262 du 28 septembre 2011 portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale de l'État, structure l'administration selon les principes de la déconcentration et de la décentralisation. Cette ordonnance confère aux collectivités territoriales dont la mairie de Bouaké la personnalité morale, l'autonomie financière et des compétences de la part de l'État qui en contrôle la gestion. Par conséquent, elles disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics. Autrefois, gravement secouée par une décennie de crises militaro-politiques, la ville de Bouaké fut le siège de la rébellion et l'épicentre des violences de l'armée. Ces crises ont créé la chute économique de cette ville ainsi que la destruction de plusieurs de ses infrastructures. Jusqu'à ce jour, malgré les efforts conjugués des collectivités territoriales, des traces y sont toujours présentes, visibles, au regard de certains bâtiments qui peinent à être réhabilités. Cependant, les choses se sont nettement améliorées ces dernières années avec l'engagement des hommes politiques et de tous les acteurs chargés de la gouvernance de Bouaké dont l'objectif est la reconstruction des villes impactées par les différentes crises. Désormais la ville est en pleine mutation et fonctionne comme par le passé. Cela est perceptible à travers la réouverture et l'apparition des entreprises (la SITARAIL, la SODECI, la CIE, le Ran Hotel, UTB, Bernabé,

la SOTRA, China town, etc...), de restaurants, de certaines surfaces et structures, la réhabilitation de l'Université de Bouaké, rebaptisée Université Alassane Ouattara, du stade de Bouaké, des sites culturels existants (Centre Culturel Jacques Aka, l'Hôtel de ville), la création du nouveau Centre Régional Hospitalier, de certains espaces publics, la construction de routes, de marchés et de grands bâtiments etc. Par conséquent, l'image que l'on avait de cette ville de la terreur, du fait de la guerre, s'est nettement améliorée.

Pour cette variable portant sur l'existence et gestion des biens publics dans la ville de Bouaké, il faut noter que les autorités en charge de la gestion des biens communs sont le Conseil Général et la mairie qui est l'objet de cette étude. Dans l'ensemble, les données de l'enquête montrent clairement que les biens et infrastructures de la ville existent. À cet effet, le SG de la mairie affirme que

oui, la mairie dispose de plusieurs biens avec lesquels, elle arrive à alimenter sa caisse. En plus, elle construit des biens et les met à la disposition de la population dans le cadre du fonctionnement parfait de la société. À cet effet, l'hôtel de ville de Bouaké a été entièrement rénové en 2024, cette année 2025, l'aménagement de la zone marchande est en cours de réalisation et le bitumage des axes Dar-Es-Salam-Tolla-Gestoci à l'horizon 2030.

Il confie également que « la construction et la réhabilitation des commissariats dans les quartiers de la zone, Broukro et Ahougnanssou sont des biens réalisés par la mairie ». Faisant le bilan de sa gestion, un an après son élection, le 14 Septembers 2024, lors de la troisième session du conseil municipal, le Maire Amadou Koné relève que :

La mairie de Bouaké a mis en avant, plusieurs projets réalisés dans les secteurs des infrastructures, de l'éducation, de la santé, du développement ou encore de la sécurité. Des travaux significatifs ont été réalisés pour améliorer les routes et les infrastructures publiques facilitant la mobilité et l'accès aux services pour les citoyens. Des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement ont été également lancées visant à promouvoir une ville plus propre et plus durable (Afrikipresse, 2024).

Pour le Maire actuel de Bouaké, Amadou Koné, cité par L. Kouamé (2024), « ces infrastructures au-delà de simples constructions, sont le symbole de la détermination collective à bâtir une ville moderne, compétitive et prospère. Elles témoignent de notre engagement à créer un environnement favorable au développement économique et social de notre agglomération ». Les autorités municipales investissent dans la réalisation des biens publics et cela est inscrit dans leur cahier de charge durant ces cinq dernières années. À cela, s'ajoute la réhabilitation et la construction de certaines écoles primaires, de maternités, de marchés, de magasins et le

reprofilage des routes. Dans ce sens, selon le SG : « je suis satisfait des actions de la mairie car elle est représentée comme le père d'une famille, qui, malgré ses maigres moyens se bat pour honorer ses devoirs afin de garantir une meilleure qualité de vie à ses populations ». Ses propos nous ont permis de comprendre qu'effectivement la mairie investit fortement dans la production des biens publics dans la ville. Cependant, « les biens publics ne sont pas suffisamment protégés par la population après construction » ajoute-t-il. Le Directeur du Conseil Régional, quant à lui, répond en ces termes :

au niveau de Bouaké beaucoup de choses ont été faites et continuent d'être faites. Nous avons construit des bâtiments et réhabilité certains lycées à l'image du lycée classique et du lycée Djibo Soukalo et bien d'autres. Au niveau de la santé nous essayons d'équiper au mieux le CHU avec la donation des ambulances ainsi qu'aux agents des sapeurs-pompiers pour secourir les populations en cas de danger.

Concernant la répartition des ressources de développement, Le Directeur du Conseil Régional renchérit en disant que « ces ressources sont réparties dans la commune en fonction des besoins des populations ou des bénéficiaires ». Cela explique que les biens fournis sont mis à la disposition de toute la population sans exception et sans autres critères. C'est donc tout le monde qui profite de toutes ses ressources pour leur bien-être. Selon lui, « les actions de mise en œuvre et de suivi en matière de planification et de programmation se font à partir d'un programme de gouvernance général de développement ». C'est-à-dire que la réalisation des biens dépend aussi de la politique de développement qui est mise en place par l'autorité centrale qui est l'État en tenant compte, bien sûr, des besoins de chaque localité. Pour ce qui est des mesures ou des stratégies déployées pour la gestion efficace des biens le Directeur du Conseil Régional déclare que « après construction de ces biens, généralement il y a un comité de gestion qui est mis en place pour le suivi et la gestion. Par exemple au niveau des établissements scolaires, il y a le Comité de Gestion des Établissements Scolaires (COGES) qui se charge de la gestion ».

Alors, nous retenons qu'à leur niveau, les autorités locales essaient tant bien que mal de garantir le développement avec la création des méthodes de gestion adéquates. Étant des organisations investies d'une mission d'ordre social, économique et environnemental pour le bien-être de tous, une fois ces biens construits, il revient également aux bénéficiaires de les entretenir. Pour conclure, les biens publics jouent un grand rôle dans le bon fonctionnement de la société. Plus

l'on connaît leur intérêt et leur importance mieux l'on apprécie leur fonction dans le développement de la ville.

Concernant l'avis de la population sur cette variable, au regard des données recueillies il ressort qu'elle a une notion appréciable de ces biens publics car les personnes interrogées parviennent, de façon générale, à les identifier. K.K.S., Enseignant-chercheur affirme que c'est « l'État qui produit les biens ». Pour A.S., Opératrice économique indique que « les biens sont aussi produits par les pouvoirs publics et la communauté » et quant à, K.O., Commercial, ce sont « le contribuable, les entreprises privées, les chefferies ». À partir de ces interventions, nous retenons que la grande majorité des personnes interrogées connaît les sources de productions des biens dans la ville, même si certains d'entre eux ignorent la provenance. Cependant, T. L., Cadre au trésor public, mentionne que « malgré les efforts consentis par les autorités locales, les biens à Bouaké sont dans un mauvais état, ils sont vieillissants et dégradés ». G. L. Comptable, quant à lui, n'a pas manqué de dire que « la population de Bouaké doit changer ou modifier ses attitudes afin de réduire considérablement les actions négatives sur notre environnement ».

Ce chapitre nous a permis d'apprécier le point de vue des enquêtés sur la disponibilité, l'existence et la gestion des biens publics dans la ville de Bouaké. Pour conclure, un grand effort reste à faire pour maintenir l'ordre afin de conserver durablement les biens publics en bon état.

2.2. Les difficultés rencontrées dans la préservation des biens publics

Dans l'optique de montrer les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales dans la préservation des biens publics dans la commune de Bouaké, il est judicieux d'en faire un tableau récapitulatif.

Tableau 1 : Récapitulatif de certains biens publics à Bouaké

Biens existants avant la crise de 2011	Biens rénovés ou réhabilités et construits après la crise de 2011
-Université de Bouaké -Stade de la paix de Bouaké -Centre hospitalier universitaire -Écoles primaires	-Université Alassane Ouattara réhabilitée et renommée -Stade de la paix de Bouaké réhabilitée -Écoles primaires rénovées -Antenne de l'Institut National de Formation des Agents de Santé (INFAS) rétablie -Bâtiments administratifs modernes construits -Prolongement de l'autoroute -Construction du Centre Régional Hospitalier -Création de l'École Supérieure Normale (ENS) -Implantation de la SOTRA -Construction de l'hôtel de ville -Construction du marché central

Source : Nos enquêtes

La décentralisation est un processus par lequel l'État transfère des compétences et ressources aux collectivités locales en vue de favoriser « la promotion de l'initiative privée, de la prise de responsabilité des acteurs locaux et de la participation des populations. De leur côté, les citoyens sont appelés à s'impliquer dans la gestion de ces collectivités en participant à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques locales » (E. K. Atta, 2022 : 72).

Cependant, dans la mission qui leur est assignée, les autorités municipales se heurtent à un certain nombre de difficultés et de contraintes qui réduisent l'efficacité de leurs actions. Ces contraintes sont liées, entres autres, à l'incivisme, aux grèves, aux accidents perpétrés dans la ville, au manque d'éducation, au laisser-aller des populations et à leur non-respect des biens publics qui causent leur dégradation. À en croire les autorités municipales, les biens publics ne sont pas suffisamment préservés. Comme le relève le SG, « Chaque fois qu'il y'a une occasion de grève ou de manifestation, la population s'en prend malheureusement aux bien publics et même aux biens privés ». Par exemple, lors des manifestations de la population contre la hausse du prix de l'électricité, le 22 juillet 2016, plusieurs bâtiments administratifs, dont la Préfecture de région, le siège du Conseil régional, le service des assiettes des impôts et du cadastre ainsi que l'agence régionale de NSIA Banque ont été pillés et saccagés. Pour ce dernier, cela s'explique par le fait que Bouaké ait connu de nombreux troubles et que la population soit majoritairement jeune. Pourtant, la mairie prétend communiquer et sensibiliser à travers des rencontres, des tournées et des campagnes pour amener les uns et les autres à de meilleurs sentiments, concernant les mesures et stratégies pour le suivi des infrastructures. À cet effet, le 28 octobre 2023, la mairie a initié une rencontre de sensibilisation des populations sur la salubrité urbaine en vue d'accueillir la CAN dans une ville propre, agréable et accueillante. Du 13 au 19 décembre 2024, la mairie de Bouaké a mené une campagne intense de sensibilisation contre l'incivisme routier aussi bien sur les réseaux sociaux que sur le terrain (les marchés, les grands carrefours et les espaces publics). Cela fut une occasion pour échanger avec les conducteurs de motos, de taxi et les piétons afin de comprendre les causes de l'incivisme et les encourager à adopter des comportements responsables.

Par ailleurs, en synergie avec la Direction du Civisme et la Direction de la Salubrité, la mairie de Bouake, lors de la semaine nationale du civisme, le lundi 04 aout 2025, a mené une campagne

de sensibilisation contre l'insalubrité, les fléaux sociaux, les comportements à risque, les incivilités et les violences basées sur le genre. Mais « la difficulté que rencontre la mairie est que le message passe difficilement et les individus ne sont pas réceptifs aux recommandations qui sont soumises », souligne le SG de la mairie. Par conséquent, la faible implication des populations dans la gestion des affaires locales peut freiner le développement et l'appropriation des projets par les citoyens.

Le Directeur du Conseil Régional, quant à lui, avoue que le plus gros problème dans cette œuvre est celui du financement. Il estime que « très souvent les ressources financières n'accompagnent pas les projets de développement qui sont établis. Ainsi il est parfois difficile d'étendre son champ d'action. En plus la population ignore le fonctionnement du conseil régional et détruit les biens ». Néanmoins, il y a toujours des perspectives de développement qui sont en cours « la construction et réhabilitations de nouveaux centres d'apprentissage et de santé » ajoute-t-il.

Concernant la population, A.A. Directrice générale d'une start up, dénonce la crise de confiance entre les autorités municipales et les populations. Selon ses dires, « je ne m'intéresse plus aux actions de la mairie. En fait, je suis très déçue des hommes politiques, car nous ne voyons rien de tout ce qu'ils promettent lors des campagnes électorales ». Quant à S.A., employée de banque, mentionne que « les populations vivant à Bouaké devraient changer leur comportement et attitude afin d'améliorer l'état des infrastructures existantes et les préserver ». Pour B. E. étudiant, « les grèves et les accidents sont sources de dégradation, c'est une réalité, sauf qu'à ces heures les individus profitent pour piétiner l'ensemble des édifices et biens publics ».

Pour le bon fonctionnement et le bien-être des citoyens l'on devrait respecter les mesures et les critères d'usage. Les gestionnaires doivent donc former et informer les usagers de façon continue de sorte à minimiser la destruction des biens publics. En définitive, malgré le fait que les biens ne soient pas sécurisés et entretenus, de façon générale, tous s'accordent à dire qu'il existe encore des moyens, des actions pour une meilleure gestion. Car le développement passe nécessairement par un changement de mentalité. En effet, le développement local constitue une approche développementaliste qui fait appel à la participation de plusieurs acteurs locaux dont les autorités locales et les populations. Ces deux parties prenantes, d'après le secrétaire général de la municipalité de Bouaké : « sont les principaux acteurs de cette approche

car ils jouent des rôles très importants et, lorsque ces rôles ne sont pas suffisamment remplis, le développement local est difficilement réalisable ».

3. Discussion

La communication sur le respect du patrimoine municipal est un mécanisme qui s'inscrit dans le Bouaké post-crise. Dans cette dynamique, une fois élu, le maire Amadou Koné s'est penché sur l'image d'une nouvelle ville avec un nouveau slogan, « Bouaké nouveau » en communiquant sur l'image d'une nouvelle ville. Ce slogan s'est matérialisé par un de ses chantiers fondamentaux, « Bouaké, ville propre » avec des actions de terrains (des sensibilisations, entre autres, sur l'installation des feux tricolores, le civisme des motos-taxis à travers les radios locales et communautaires, le bouche à oreille, les rencontres, les visites à domicile des leaders) basées sur l'approche communautaire et le modèle de la communication à double étages avec les leaders de communautés tels les guides religieux, les chefs de quartiers, les jeunes.

De nombreux efforts sont donc consentis au niveau de la mairie de Bouaké pour parvenir au développement durable dans toute la commune. Elle tente, alors, de mieux faire, en s'appuyant sur des stratégies telles que la communication et des canaux de communication (son site officiel, l'affichage public, les courriers et les lettres adressés aux citoyens, les réseaux sociaux, les radios de proximité), les sensibilisations, les séances d'échange et les campagnes. Cependant, elle est encore confrontée à des difficultés vis-à-vis de sa population qui s'engage peu dans le développement de la ville. Le manque de communication semble être une des raisons principales de ce désintérêt. Dans un tel contexte, la communication est donc cruciale lorsqu'il s'agit d'impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre d'un système durable de gestion des biens publics. Elle doit avoir pour « principal but de créer une empathie réelle entre les habitants des territoires, donner ou redonner un sentiment de fierté, d'appartenance, valoriser l'image et l'identité du territoire » (E. K. Atta, 2022 : 72). En outre, cette communication doit être axée sur une participation individuelle et collective des citoyens aux affaires de la cité. Dans cette optique, « pour les administrations territoriales, tout comme pour les administrations publiques dans leur majorité, communiquer est un devoir qui répond aux droits à l'information des citoyens » (R. K. Kra, 2023 : 19).

À travers la communication, les collectivités territoriales partagent l'information en rendant les décisions plus accessibles à la population et évitent les blocages et les positions radicalement opposées. La communication peut donc servir de levier pour propulser tout le dispositif organisationnel et fonctionnel en facilitant le partage d'informations utiles et en impulsant les interactions entre administration et administrés [...] » (R. K. Kra, 2023 : 18). En tant que pilier central de la communication de la commune, « chaque habitant est à la fois citoyen, usager, contribuable, électeur et acteur local. Il tient une place importante dans la vie municipale. Il est donc, important de prendre toutes ses caractéristiques en compte, afin de mieux répondre à ses attentes » (E. K. Atta, 2022 : 83).

Conformément à la théorie systémique, toute organisation étant un système, le développement des territoires doit être envisagé en impliquant progressivement l'ensemble des acteurs territoriaux y compris les citoyens. Ainsi, étant un maillon essentiel de cette chaîne, « le citoyen est et doit être considéré comme un véritable acteur intervenant dans la « production », voire la « promotion » d'une ville, d'une région ou d'un territoire » (K. Ait-Yahia Ghidouche et al., 2016 : 12). Par conséquent, la co-crédation n'est possible que par la création d'un système d'interactions basé sur le dialogue, le partage et l'accès à l'information et la transparence (C. K. Prahalad et V. Ramaswamy, 2004). Il convient donc aux citoyens de s'engager à travers des actions individuelles ou collectives, ponctuelles ou régulières en vue de contribuer activement au développement local ou régional. Cela suppose une implication, une interactivité et une volonté d'action. R.-V. Joule et J.-L. Beauvois, précurseurs de la théorie de l'engagement, mentionnent que « l'engagement correspond, dans une situation donnée, aux conditions dans lesquelles la réalisation d'un acte ne peut être imputable qu'à celui qui l'a réalisé » (R.-V. Joule et J.-L. Beauvois, 1998 : 60). Dans le paradigme de la communication engageante les principales questions à traiter sont : « qui dit quoi ? », « à qui ? », « comment ? », « en lui faisant faire quoi ? » (F. Girandola et R.-V. Joule, 2008 : 47-48). En effet, c'est en changeant de comportement que la communication engageante peut s'avérer efficace pour promouvoir l'implication des populations à la gestion de leur commune. Le maire, incarnant la proximité, demeure l'interlocuteur public le mieux identifié et la communication qu'il émet est à la mesure de son influence. Par conséquent, la mairie doit communiquer et sensibiliser davantage sur la question de l'usage et de la protection des biens et infrastructures publics.

De ce qui précède, en vue d'améliorer la gestion des biens publics, des recommandations doivent être faites et elles se déclinent en plusieurs points.

3.1. La gestion d'un processus de communication locale inclusive

Pour E. Gardère et A. Lakel (2009: 9), « informer les citoyens est une pratique démocratique qui suppose le dialogue entre deux types d'acteurs: le citoyen et son représentant (politique ou administratif) ». En vue de préserver le patrimoine public, l'information est garante de la gestion transparente de la collectivité. Le maire doit davantage faire de Bouaké une ville où les populations ont une qualité de vie décente et font partie intégrante de la dynamique de production de la ville même, en créant une prospérité partagée et une stabilité sociale sans porter atteinte à l'environnement. C'est à travers la communication qu'il peut établir un lien de confiance avec ses administrés, comprendre leurs attentes et les informer de ses actions et décisions. Pour ce faire, il a le devoir de communiquer de manière transparente sur les actions municipales. Par exemple, à travers la publication de bulletins municipaux, l'organisation de réunions publiques, l'utilisation de sites internet ou de réseaux sociaux, le maire doit s'efforcer de rendre l'action publique compréhensible et accessible à tous les citoyens. En conséquence, les collectivités territoriales sont appelées à dépasser l'approche caduque d'une communication unilatérale et hiérarchique et de créer un équilibre entre communication descendante et communication ascendante (J. Raude, 2013).

3.2. La construction d'une communication sur la conscience civique locale et nationale en lien avec les enjeux de développement local

La culture civique englobe les valeurs, les normes et les pratiques partagées qui façonnent les interactions entre les individus, les institutions et l'État au sein d'une société. Elle reflète la conscience collective des citoyens concernant leurs droits, leurs responsabilités et leur engagement dans les affaires publiques. Le développement local, lui, donne la possibilité aux territoires de promouvoir le niveau de vie de leurs habitants et de rendre l'économie locale plus attractive aux investissements étrangers. À cet effet, l'attractivité et l'initiative citoyenne étant essentielles pour un développement local prospère et durable la création d'une stratégie de communication efficace intégrant des initiatives durables et la mobilisation des citoyens s'avère nécessaire. Cette communication aura pour ambition d'informer, de promouvoir le territoire et de fédérer l'ensemble des parties prenantes autour du développement local. En d'autres termes, il s'agit d'une communication publique territoriale

dont l'objectif est de « servir une communauté d'hommes attachée à son territoire, de faire valoir au mieux les enjeux nationaux à l'échelle locale, d'entretenir une proximité avec les destinataires auxquels ses supports s'adressent, en étant guidée par le sens du service public et en agissant dans le sens de la démocratie locale » (H. Cardy, 2013:61). Dans cette optique, les panneaux d'affichage, des flyers, les radios locales et de proximité, entres autres, peuvent être utilisés pour sensibiliser tous les usagers de la ville de Bouaké de même que les visiteurs. Cela permettra à la population de dépasser le stade d'observateurs passifs pour devenir des agents de changement. Le maire de Bouaké devra, par conséquent, opter pour un développement « par le bas » en impliquant les habitants dans la gestion du patrimoine public, car, « le développement local ne peut se faire sans placer les acteurs du territoire au cœur de ses préoccupations ni sans tenir compte des différentes ressources du territoire auquel il s'applique » (A. El Filali et . N. El Moujadidi, 2022).

3.3. Des responsabilités partagées dans la dynamique de communication locale

La mairie de Bouaké doit développer de nouvelles compétences, en matière de communication, dans le but de créer une véritable culture de la participation et d'interventions plus régulières des citoyens dans l'espace public permettant de renforcer le lien social au sein de la commune. Pour ce faire, elle doit être à leur écoute et les impliquer dans les prises de décisions, en organisant, par exemple, des consultations publiques ou des conseils de quartiers. Comme soutient L. Blondiaux (2008), passer par l'écoute des citoyens est une obligation de l'action publique, soit un nouvel art de gouverner, supposant dorénavant, qu'il n'était plus possible de prendre de décisions sans avoir consulté le public au préalable.

D'une autre côté, en dépit de « la persistance des comportements deviants à tous les niveaux de l'échelle sociale ce malgré les multiples efforts fournis par l'État pour remédier [...] et la difficulté de la population à intégrer des schèmes de comportement civiques » (J. J. Inack Li Mahop et D. D. Ndombi, 2015:162), la population (les citoyens, les organisations de la société civile et les autres groupes d'individus organisés) doit s'impliquer, s'engager et contribuer à l'entretien et à la protection des biens publics. Par conséquent, dans un contexte marqué par une crise de confiance et de défiance envers les institutions, le maire, en tant que médiateur, doit opter pour une approche participative et repenser sa relation avec les citoyens. Il doit être capable de dialoguer avec ces derniers, d'apaiser les tensions et de résoudre les conflits qui peuvent émerger au sein de la communauté. Pour cela, il doit insister sur le volet sensibilisation

de toute la communauté. Il s'agira particulièrement de les éduquer fortement à la citoyenneté et aux valeurs.

3.4. Une communication sur les mesures coercitives locales et pénales basée

L'incivisme est un problème pour la société dont la lutte vise à développer l'esprit de citoyenneté et le respect des règles collectives, des valeurs civiques. La lutte contre l'incivisme doit s'appuyer avant tout sur un volet répressif avec la sanction effective des incivilités. Ainsi, en dehors d'une sensibilisation douce de la population, il faudra insister sur une sensibilisation dissuasive, une communication contraignante. Ces sanctions se manifestent à travers la responsabilisation des auteurs des casses et de dégradation des biens publics en leur faisant réparer les dégâts causés. Par exemple, ces personnes doivent être soumises aux travaux d'intérêt général, à des peines d'emprisonnement, ect... dans le but de leur faire prendre conscience. La mairie doit donc communiquer sur ces mesures coercitives locales et pénales afin de dissuader les habitants à commettre des actes de vandalisme. Car comme l'atteste M. Viroli (1988), « l'homme ne peut trouver son bonheur dans le désordre au contraire, c'est dans l'ordre qu'il peut goûter au vrai bonheur. Vivre au milieu du désordre signifie alors vivre dans une condition misérable ».

Conclusion

La gestion des biens publics par les collectivités territoriales implique une communication transparente et efficace avec les citoyens, ainsi qu'une gestion rigoureuse de ces biens. Cela inclut l'information sur l'utilisation des biens, leur entretien, et les projets qui les concernent, tout en assurant une gestion financière transparente et responsable. De ce fait, la communication est un enjeu central pour les collectivités territoriales, placées au cœur de l'action publique et de la vie politique et une véritable courroie de transmission entre les élus, les services et leurs différents publics.

Dans cette logique, la communication doit devenir plus que jamais, un support de lien social, un levier d'échanges et de compréhension du sens des projets. Comme le souligne D. Mégard (2012 : 42), « le contexte et la demande des citoyens, l'obligent à ne plus être seulement une communication verticale et descendante mais à devenir une communication horizontale et collaborative à même de revitaliser les processus démocratiques et la conscience citoyenne ».

Ainsi la participation effective de la population implique que tous les groupes de populations doivent, être associés aux processus politiques et sociaux qui les concernent.

En définitive, faire participer les populations à la gestion des affaires qui les concernent est l'une des justifications des politiques de décentralisation. La gestion efficace des villes ne saurait donc être effective sans une participation des citoyens.

Références bibliographiques

AFRIKIPRESSE, 2024, « Mairie de Bouaké: Amadou Koné fait le bilan, un an après son élection », disponible sur <https://www.afrikipresse.fr/article/mairie-de-bouake-amadou-kone-fait-le-bilan-un-an-apres-son-election>, consulté le 12 août 2025.

AÏT-YAHIA GHIDOUCHE Kamila, KAAWACH Irma, GHIDOUCHE Faouzi, 2016, « La participation citoyenne comme approche innovante de co-crédation de valeur d'une ville. Le cas de la ville d'Alger. CIST2016 – En quete de territoire(s) ? », *Collège international des sciences du territoire (CIST)*, Grenoble, France, pp.11-17. hal-01353623.

ATTA Koffi Éric, 2022, « Communication publique et communication politique dans les collectivités territoriales en Côte d'Ivoire : nuances, amalgames et équivoques à partir de l'exemple de la commune de Port-Bouët », *Revue Ivoirienne des Sciences du Langage et la Communication*, n°16, p.71-85.

BERNARD Françoise, 2007, « Communication engageante, environnement et écocitoyenneté : un exemple des « migrations conceptuelles » entre SIC et psychologie sociale », *Revue Scientifique Francophone en communication organisationnelle*, vol.13, p.26-41.

BLONDIAUX Loïc, 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 112 p.

CARDY Hélène, 2013, « Le discours identitaire dans les politiques de communication territoriale. La place des palmarès et de leur médiation », *Mots. Les langages du politique*, n° 97, p.59-74.

EL FILALI Achraf et EL MOUJADIDI Noufissa, 2022, « La digitalisation et le développement local dans le contexte territorial marocain: État des lieux et perspectives », *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, vol.5, n°2, p.793-818.

FLAN Moquet César et KOUAKOU Anzan Fidèle, 2023, *Gouvernance locale en Côte d'Ivoire : Pertinence et exigences à l'aune de principes démocratiques*, Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA), 45 p.

GARDÈRE Élisabeth et LAKE Amar, 2009, « Repenser la communication des organisations publiques », *Communication et organisation*, n°35, p.7-12.

GIRANDOLA Fabien et JOULE Robert-Vincent, 2012, « La communication engageante : aspects théoriques, résultats et perspectives », *L'année psychologique*, n°1, vol. 112, p.115-143.

GIRANDOLA Fabien et JOULE Robert-Vincent, 2008, « La communication engageante », *Revue électronique de Psychologie Sociale*, n°2, p.41-51, disponible sur <http://RePS.psychologie-sociale.org>.

INACK LI MAHOP Jean Jacques et NDOMBI Dieudonné Désiré, 2015, « Réflexion sur les fondements de l'incivisme dans la société camerounaise: Regard de la Psychologie », *International Journal of Innovation and Scientific Research*, ISSN 2351-8014, Vol. 18, n°1, p. 161-170.

JOULE Robert-Vincent, PY Jacques et BERNARD Françoise, 2004, « Qui dit quoi, à qui, en lui faisant faire quoi ? Vers une communication engageante », *Psychologie sociale et communication*, Editors: Marcel Bromberg, Alain Trognon, Paris, Dunod, p.205-218.

JOULE Robert-Vincent et BEAUVOIS Jean-Léon, 1998, *La soumission librement consentie : Comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire ?*, 3ème édition, Paris, Presses Universitaires de France, 214 p.

KOUAME Landry, 2024, « Bouaké. Amélioration des infrastructures et aménagement urbain : l'hôtel de ville et plusieurs autres infrastructures remises à la mairie », *IGBEKE.COM*, disponible sur <https://igbeke.com/societe/article-bouake-amelioration-des-infrastructures-et-amenagement-urbain-lhotel-de-ville-et-plusieurs-autres-infrastructures-remises-a-la-mairie-092413/1946>, consulté le 14 juillet 2025.

KRA Kouassi Raymond, 2023, *La communication dans les collectivités territoriales en Côte d'Ivoire : Des éléments de réflexions théoriques aux cas pratiques*, Côte d'Ivoire, l'Harmattan, 296 p.

MÉGARD Dominique, 2012, *La communication publique et territoriale*, Paris, Dunod, 107 p.

OKA Kouakou Ferdinand, ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, DJAKO Arsène, 2020, « Les contraintes liées à la mise en œuvre des compétences transférées : cas de la commune d'Adzopé (Côte d'Ivoire) », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, ISSN : 2521-2125, p.159-176.

INS-Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021, 68 p, <https://www.ins.ci/RGPH2021/RESULTATS%20DEFINITIFS21.pdf>, consulté le 26 juin 2025.

PRAHALAD Coimbatore Krishnao et RAMASWAMY Venkat, 2004, «Co-creation Experiences: The Next Practice in Value Creation», *Journal of interactive marketing*, vol. 18, n°3, p.5-14.

RAUDE Jocelyn, 2013, « Les stratégies et les discours de prévention en santé publique: paradigmes et évolutions », *Communication & langages*, n°2, p.49-64.

VIROLI Maurizio, 1988, *La théorie de la société bien ordonnée chez Jean-Jacques Rousseau*, New York de Gyser, European University Institute, 247p.